



DECISION N°2023-467

Marché de prestation de services entre la Ville de Perpignan et "Ô Belles Gambettes"- SARL Lionne, dans le cadre de la manifestation catalane Goig dels Ous

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une animation culturelle catalane ;

Considérant que la Ville a sollicité « Ô Belles Gambettes » - SARL Lionne pour la réalisation d'une omelette géante dans le cadre de la manifestation traditionnelle intitulée « Goig dels Ous » ;

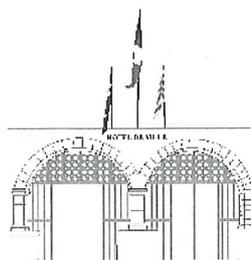
DÉCIDE

Article 1

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec « Ô Belles Gambettes » - SARL Lionne, pour la réalisation d'une omelette géante, dans le cadre de la manifestation traditionnelle intitulée « Goig dels Ous », le samedi 8 avril 2023.

Article 2

La présente prestation est consentie et acceptée à titre onéreux, sur présentation d'une facture à l'issue de l'animation, pour une somme de 539 € TTC (cinq cent trente-neuf euros).



Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Payeur seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

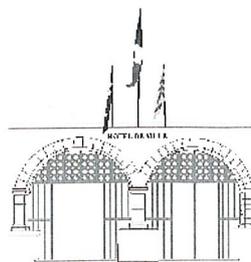
Fait à Perpignan, le **28 AVR. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230428-17742-AU-1-1**

Accusé reçu le : **28 AVR. 2023**

Affiché le : **28 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

NOTE DE TRACABILITE

La présente note de traçabilité a pour objectif de justifier une dépense engagée hors marché. Elle doit être complétée, datée, signée et jointe au bon de commande, accompagnée du devis retenu.

Direction opérationnelle ou service concerné	Direction de la culture
Demandeur (personne en charge du dossier)	Mireille Verdaguer
Date de lancement de la consultation	1/02/2023
Critères de choix	Seul restaurant ouvert sur le lieu.
Date (et heure si besoin) limite de réception des offres par retour de message	08/03/2023
Code Nomenclature	
Type de Besoin	<input type="checkbox"/> Récurrent ou <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuel <input type="checkbox"/> Fournitures ou <input checked="" type="checkbox"/> Services ou <input type="checkbox"/> Travaux

Objet et Contexte de la consultation :

Réalisation d'une omelette géante dans le cadre de la manifestation « Le Goig dels Ous », manifestation traditionnelle catalane.

MISE EN CONCURRENCE > DEVIS

Société et adresses : postale et électronique	Réponses	Montant € HT	Offre retenue

NON RECOURS A UNE MISE EN CONCURRENCE

Le restaurant Ô Belles Gambettes, est le seul restaurant ouvert sur la place Gambetta, lieu de la manifestation. De plus, au regard de l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, la proposition est pertinente tant sur sa nature (au regard du respect de la composition de la traditionnelle omelette catalane (ingrédients) que sur son prix

CONCLUSION

Au regard du caractère non-récurrent du besoin et de la prestation, il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise Ô belles gambettes pour un montant de 539 euros HT.

Avez-vous déjà soumissionné avec ce titulaire dans l'année

NON

OUI > merci de préciser :

Avez-vous déjà consulté pour le même objet dans l'année

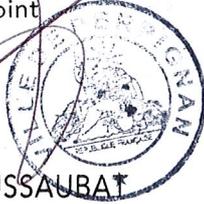
NON

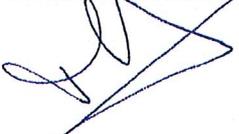
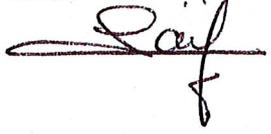
OUI > merci de préciser :

PERPIGNAN, LE 28 AVR. 2023

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint

François DUSSAUBAT



Le demandeur	Le Directeur
Date : 16/03/2023	Date : 20/02/2023
Nom : Verdaguer Mireille Qualité : chef de service des affaires catalanès	Nom : Denis Granier-Saëz Qualité : Directeur de la culture
	



DEVIS	
Devis n°	DEV000016
Date	17/03/2023

Nom SARL LIONNE
Adresse 2 rue Font Froide

Code postal - Ville 66000 PERPIGNAN
Adresse e-mail h.mestres@yahoo.fr
Téléphone 0652909785

Facturé à
Nom MAIRIE DE PERPIGNAN
Adresse Direction de la culture

Code postal - Ville 66000 PERPIGNAN
Adresse e-mail
Téléphone 04 68 62 38 82

Date d'échéance de règlement NC

Date	Designation	Réf	Prix unitaire HT	Qté	Total HT
08/04/23	Animation et réalisation d'une omelette géante catalane		490,00 €	1	490,00 €

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	490,00 €	10,00%	49,00 €

Total HT	490,00 €
TVA	49,00 €
Total TTC	539,00 €

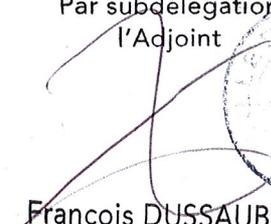
Règlement Virement

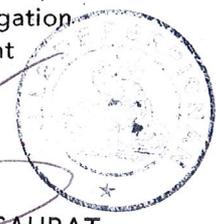
PERPIGNAN, LE 28 AVR. 2023

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce)

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint


Denis Granier-Saëz
Directeur de la Culture


François DUSSAUBAT


PERPIGNAN LA RAYONNANTE
DIRECTION
DE LA
CULTURE
PERPIGNAN LA RADIANT

L'Adjoint délégué
à la Culture
M. André BONET


Ô Belles Gambettes
SARL LIONNE au capital de 10000€
SIREN 908 854 425 - APE 5610A
2 rue Font Froide - 66000 Perpignan
Tel: +33 652909785

